
Adresse de la société populaire de la commune de Verrières (Seine-et-Oise) félicitant la Convention pour avoir abbattu la tête du plus vil scélérat et de ses complices, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de la commune de Verrières (Seine-et-Oise) félicitant la Convention pour avoir abbattu la tête du plus vil scélérat et de ses complices, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 519-520;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23201_t1_0519_0000_5

Fichier pdf généré le 09/07/2021

nemi, si les esclaves ne fuyent pas devant les hommes libres.

Ce brave homme, assez heureux pour pouvoir donner ses bras à la patrie, n'auroit pas voulu partir sans avoir contemplé de ses yeux le sénat français. Cet image imposant de la majesté du peuple l'auroit suivi jusque dans les combats, mais l'ordre de route étoit donné, il a fallu partir. Vive la République !

BAUDIN

t'

[*La sté popul. de la comm. du Puy*(1), à la Conv.; *Le Puy, 16 therm. II*] (2)

Citoyens représentans,

Grâces en soient rendues à la divinité tutélaire et toute-puissante des peuples libres ! Grâces soient rendues à ces vertueux amis du peuple, dont l'austère autant qu'utile surveillance déjoue tous les complots liberticides en pénétrant l'affreux séjour où le crime les prépare ! Grâces aussi vous soient rendues, à vous, deffenseurs intrépides de la République, qui, sans cesse occupés d'en fixer les destinées sur les débris de toutes les factions, lui garantissez des triomphes, en foudroyant les conspirateurs qui voudroient la perdre, au même instant qu'ils vous sont dévoilés !

Citoyens représentans, la société populaire vous fait cette adresse pour féliciter la Convention, pour se réjouir avec elle de la chute éclatante des têtes coupables des nouveaux et infâmes Cronwell, dont la criminelle ambition, masquée par des dehors trompeurs d'amour de la patrie et de la liberté, n'égaroit le peuple, ne cherchoit à surprendre sa confiance que pour lui ravir et patrie et liberté.

Les crimes contre-révolutionnaires des Robespierre, Couthon, Saint-Just et autres scélé-rats leurs complices, sont donc encore une nouvelle preuve que l'expérience est sans leçon pour les âmes viles des égoïstes ambitieux, pour qui l'intérêt personnel est tout, et l'intérêt général n'est rien.

Mais, à côté de cette triste vérité, si nous plaçons l'indignation que nous fait éprouver le spectacle déchirant des passions étrangères à l'amour sacré de la patrie et de l'égalité, du moins est-il bien consolant, pour nous, d'être assurés que, forte de l'énergie révolutionnaire d'un peuple puissant, la République française, bravant tous les orages, triomphera de tous les efforts que fait le crime pour la renverser et la royaliser.

Pitt, infâme Pitt, et vous tous, complices de ses forfaits, traîtres et rois, en remarquant quel fut, jusqu'à ce jour, l'inutile effort de votre or corrupteur, renoncez, renoncez désormais au fol espoir d'enchaîner la victoire au char de la tyrannie, à l'aide de moyens aussi lâches que

vos âmes sont atroces : vaincus et foudroyés à Paris, avec la même impétuosité que le furent à Toulon, Dunkerque, Ostende et le[s] plaines de Fleurus, les instruments aveugles de vos aristocrates fureurs. Songez que, si votre or trouve encore un accès facile dans les perfides cœurs de quelques traîtres à leur patrie et [à] la vertu, songez, disons-nous, que vos efforts, en redoublant l'énergie d'un peuple qui veut être libre, son infatigable surveillance, prépare à tous vos soudoyés dans l'intérieur des défaites aussi éclatantes que le sont les victoires que remportent les bayonnettes républicaines sur les esclaves qu'a vomis le despotisme sur tous les points de nos frontières.

Et vous, représentans du peuple, continuez à ébranler les fondements des trônes qui écrasent la terre et les peuples, et précipités enfin leur chute. Et qu'attendrions-nous pour aller frapper à mort l'âme de la coalition royaliste qui nous combat, pour aller porter le fer et la flamme jusques dans le cabinet britannique, cet atelier de tous les crimes ?

Représentans, nous abandonnons à votre sagesse le résultat de nos vœux.

Nous ne terminerons pas sans que nos frères composant la comune et la garde nationale de Paris trouve ici l'expression des sentiments d'estime et d'amitié qui nous unissent à eux depuis longtems; mais sentiments qui viennent d'acquérir une activité nouvelle, depuis que nous avons appris qu'après s'être garantis des pièges que voulut tendre la perfidie à leur patriotisme, ils ont tout à coup conjuré l'orage effrayant dont fut menacée la représentation nationale dans la nuit du 9 au 10, nuit qui mérite d'être considérée comme la rivale de celle du 14 juillet 1789.

Quand à nous, représentans, si les distances nous enlèvent le mérite de seconder, lors des époques révolutionnaires, les efforts patriotiques de nos frères de Paris, du moins aurons-nous constamment celui d'avoir pour point unique de raillissement (*sic*) le sein de la Convention, quels que soient les événements que traîne après soi la guerre à mort que la vertu du peuple françois fait aux crimes de l'étranger. Croyez également qu'amis inaltérables de l'égalité et de la liberté, nous ne cessons de surveiller les intrigants et les traîtres, et de faire des efforts pour grossir le nombre des amis de la patrie, en répandant l'instruction et en propageant les principes révolutionnaires qui doivent enfin procurer aux peuples le bonheur avec la liberté.

[Suivent 52 noms de signataires, sans indication de fonctions].

u'

[*La sté popul. de la comm. de Verrières*(1), à la Conv.; *s.d.*] (2)

Pétition de félicitation présentée à la Convention nationale.

(1) District de Versailles, Seine-et-Oise.

(1) Haute-Loire.
(2) C 316, pl. 1266, p. 31; D'après *J. Sablier*, (n° 1496), la sté popul. du Puy aurait envoyé une députation à la Convention. Mentionné par *Bⁿ*, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l): *J.Fr.*, n° 687.

(2) C 316, pl. 1266, p. 34. Mentionné par *Bⁿ*, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l).

Citoyens représentans,

C'est avec une profonde douleur que la société populaire de Verrières a appris qu'un orage menaçait la liberté. Il est enfin éclaté, et les traîtres ont péri.

Vous venez, dignes représentans d'un peuple libre, d'abatre, à la voix de la patrie en danger, la tête du plus vil sélérat et de ses complices.

Continuez de frapper, et que le glaive de la loi nous purge de cette race infernale qui est venue infecter le sol de notre liberté. L'histoire romaine ne fournit pas de pareils exemples. Catilina n'étoit pas aussi grand sélérat que le traître que vous venez d'abattre. Il ne parloit que de vertu et de probité, et le monstre avoit le cœur rongé de crime et une soif de sang inaltérable. Il se servoit de l'existence de l'Être suprême pour mieux ourdir ses trâmes infernales, pour faire périr par le fer les patriotes qui n'auroient pas voulu fléchir le genouil devant lui. Grâce soient rendues à nos dignes représentans de nous avoir délivré de ce nouveau Cromwel.

Citoyens représentans, vous avez décrété que nos frères de Paris avoient bien mérités de la patrie. Et nous aussy nous le répétons avec vous, qu'ils ont bien mérités de notre République. Nous réunirons nos voix pour célébrer la victoire que nos braves frères viennent de remporter avec vous sur le dernier tyran. Nous vous prions que les patriotes ne soient plus opprimés par les factions, que les traîtres courbent leurs têtes sous le glaive de la loi, et le peuple libre sera sauvé.

Les membres composans notre société s'offrent et jurent de vous faire un rempart de leurs corps pour exterminer avec vous le premier tyran qui voudroit atteindre à notre liberté. Et elle vous invite de rester à votre poste jusqu'à ce que notre République soit affermie. Vive la République ! Vive la Convention nationale !

BOUSSELEZ (*présid.*), A.L. OLIVIER (*vice-présid.*), LAVALLÉE (*secrét.*), FABRE (*secrét.*), COURTIN (*secrét.*).

v'

[*Le tribunal de commerce de Moissac* (1) à la *Conv.; Moissac, 18 therm. II*] (2)

Mandataires du peuple,

Ce n'étoit pas assés pour vous d'avoir déjoué les complots liberticides de nos enemis, d'avoir fait tomber la tête du tyran, et d'avoir fondé la République sur des bases solides et inébranlables. Ce n'étoit pas assés d'avoir purgé le sol de la liberté de ces êtres malfaisans qui vouloit entraîner les patriotes dans leur chute. Vous étiez encore réservés pour de plus glorieux événemens. Encore une fois vous venés de sauver la France. Un nouveau complot menaçait vos jours et notre sainte liberté, que nous avons juré de deffendre. Des frelons avides vouloit dévorer votre ouvrage et s'ériger en triumvirs.

(1) Lot.

(2) C 313, pl. 1249, p. 44, 45. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l); *Moniteur* (réimpr.) XXI, 479-480; *J.Fr.*, n^o 687.

Vous avés déjoué leurs criminelles tentatives. Leur tête est tombée, et que la mort soit le prix de leurs complices !

Courage, lesgislateurs, restés à votre poste; l'énergie du peuple et votre fermeté fairont échouer les coupables entreprises des hommes ambitieux, et le bonheur public sera élevé jusqu'au faite, par les mains hardies qui en posèrent les fondemens.

Tel est le vœu du tribunal de commerce de Moissac, qui jure de nouveau unité, indivisibilité de la République, la mort des tirans, des dictateurs, des triumvirs, des intrigans, et de tous ceux enfin qui voudroit usurper la souveraineté du peuple ou outrager la Convention nationale, son véritable point de raliment.

DARIER (*judge*), SANSON (*présid.*), FOUZET (*judge*), GUITARD (*judge*), B^{te} BOUE (*judge*), DUFARPY (*judge suppl^l*) [et une signature (*du secrét.*) illisible.]

[*Adresse du tribunal de commerce de Moissac au peuple de Paris; Moissac, 18 therm. II*]

Braves Parisiens,

Encore une fois vous avés fait un rempart de vos corps pour défendre nos législateurs; encore une fois vous venés de donner, à tous vos frères des départemens, l'exemple du plus pur patriotisme; vous avés arrêté le progrès du mal dans sa source, et d'un bout de la République à l'autre, les patriotes reconnoissans ne parlent que de votre énergie. Et nous aussy, nous sommes sensibles à vos élans généreux. Rapelés-vous que, lorsque le tyran de Prusse vouloit marcher sur Paris, il sortit de nos murs des compagnies entières qui volèrent vers vous pour vous défendre. Eh bien ! Ce ne sont plus les mêmes hommes que nous vous offrons : ceux-là combattent le fanatique Castillan; mais ceux qui les ont créés sont ici prêts à vous défendre contre toutes les atteintes des tirans et des contre-révolutionnaires. Ils sont debout, prêts à se sacrifier pour vous, et mourir mille fois plutôt que de souffrir que la Convention nationale, dont ils respectent le caractère et les lois qui en émanent, soit outragée par une faction quelconque.

Tels sont les sentimens de nos concitoyens. Tels sont ceux du tribunal de commerce, qui vous jurent amitié et fraternité.

DARIER (*judge*), SANSON (*présid.*), FOUZET (*judge*), GUITARD (*judge*), B^{te} BOUE (*judge*), DUFARPY (*judge suppl^l*), BELTHILS (*secrét.*).

w'

[*Les membres composant le conseil g^{al} de la comm. de Moissac, à la Conv.; s.d.*] (1)

Citoyens représentans,

Encore une fois la patrie est sauvée. Le 10 thermidor sera plus célèbre dans les annales de la révolution que toutes les époques qui l'ont

(1) C 313, pl. 1249, p. 46, 47. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l); *Moniteur* (réimpr.) XXI, 479-480.